



Tubize, le 15 septembre 2011

**A l'attention de Mr. Raymond Langendries  
Bourgmestre de Tubize  
Grand Place 1  
1480 Tubize**

Objet 8 : Notre interpellation citoyenne au conseil communal du 01/09/2011.  
Les autres mesures de prévention indispensables qui sont encore confirmées par la catastrophe de ce mardi 23 août dernier.

Monsieur le Bourgmestre,

Au conseil communal dernier nous avons évoqué d'autres mesures de préventions indispensables pour protéger les zones sinistrées, à savoir : un réseau d'égouttage efficace et entretenu, une limitation de l'urbanisation à outrance, des règles d'urbanisme plus strictes, des parkings perméables, des bassins d'orage, des citernes obligatoires pour chaque nouvelle construction, un code de bonnes pratiques en matière agricole, l'installation de haies, de bandes enherbées, de fossés pour éviter l'écoulement de boues....

Vous nous avez répondu au dernier conseil communal que ce sont des éléments qui doivent entrer en ligne de compte.

Ceci nous amène Mr. le Bourgmestre à vous poser la question suivante :

-Quelles sont toutes les actions rapides qui seront entreprises par le Collège et en particulier pour relayer et faire appliquer les codes de bonnes pratiques agricoles comme prévues par les directives Européennes et détaillées dans les différentes études dont celle de Mr Dupong ?

Dans l'espoir d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer Monsieur le Bourgmestre nos salutations les meilleures.

Pour l'association S.O.S. inondations

Maria Di Perri  
Présidente

Céline Piche  
Secrétaire

Copie de la présente adressée à Mr. Rudy Demotte, Ministre Président - Mr. Benoit Lutgen, Ministre - Mr. Philippe Henry, Ministre - Mr. Paul Furlan, Ministre - Mme Marie-José Laloy, Gouverneur de la Province du Brabant - Mr. Alain Trussart, Député Provincial - Mr. Paul Dewil, Directeur SPW / DGO2 - Mr. Jean Leconte, SPW / DGO3 - Contrat de rivière Senne - Coordination Senne - aux conseillers communaux de Tubize et aux citoyens.

**Notre site Internet:** [www.sos-inondations-tubize.be](http://www.sos-inondations-tubize.be)